Mesures de précaution.

New York, 29 juillet — Par suite des menaces des révolutionnaires, les mesures de précaution prises par le gouvernement se sont étendues à la marine, télégraphie le correspondant du "Herald" à Buenos Ayres.

Tous les vaisseaux sont amarrés dans la rade, prêts pour toute éventualité.

Les radicaux disent que cette alarme n'a pas de raison d'être et qu'elle est entretenue dans le but d'empêcher le congrès de voter l'amnistie pour les soldats et citoyens qui ont pris part à la dernière révolution.

—:o:—

Les précautions à New York.

New York, 29 juillet—Sur les 17 personnes transportées du vapeur "Seguarança", deux seulement sont considérées comme grièvement malades.

Les deux malades ont été transportés à l'hôpital suburbain, tandis que les autres passagers suspects resteront en observation à l'île Hoffman.

Parmi les suspects se trouve Mlle Hectrel, une infirmière qui était employée à l'hôpital de Panama.

Les autorités sanitaires de la ville prennent toutes les précautions possibles pour empêcher la propagation de la fièvre par des navires venant des ports infectés du Sud.

Chaque navire arrivant de ces ports est retenu en quarantaine et toutes les personnes à bord sont sujettes à un examen minitieux. Le moindre indice de fièvre est soigneusement noté.

Depuis un mois presque tous les navires venant de Colon avaient des passagers suspects à bord.

—:o:—

L'île de Cube met en quarantaine tous les ports du Golfe.

Houston, Texas, 29 juillet—Les fonctionnaires du Southern Pacific ont reçu aujourd'hui un télégramme de la Havane annonçant que Cuba avait institué une stricte quarantaine contre tous les ports du Golfe, à partir de Tampa, Fle, jusqu'à la rivière Sabine, Texas.

—La Havane, 29 juillet — Le vapeur "Mascotte" arrivé aujourd'hui à La Havane venant de Tampa, Floride, a été mis en quarantaine.

Les soixante-cinq passagers qui se trouvaient à bord seront placés en observation pendant cinq jours.

Le Dr Guiteras, l'expert médicale du gouvernement est parti aujourd'hui pour Tampa afin d'étudier la condition des ports infectés.

—o—

Le nouveau préfet de police de Moscou.

St-Pétersbourg, 29 juillet—Le baron Meden a été nommé successeur du défunt major général comte Shouvaloff, au poste de préfet de police de Moscou.

—o—

Vente d'un cheval de course.

New York, 29 juillet—Major Daingerfield, le gagnant de plus de $100,000 dans ses cinq saisons sur le turf, a été vendu de l'écurie de P. J. Dwyer hier, à un turfinan de l'ouest, et il est donné à entendre qu'il a terminé sa carrière comme steeplechasser.

—o—

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

SOUS ET EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division A, paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée succession de Jesse H. Massie, No 74,830, ledit ordre daté et signé le 14 juillet 1505, et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 17 août 1905, à midi, la propriété ci-après décrite:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet, les rues St Pierre, Miro et Galvez, désigné par le numéro deux sur un plan fait par Bietta, architecte, et annexé à un acte passé pardevant Charles V. Foulon, ancien notaire, le 17 avril 1849; ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente six pieds huit pouces de face à la Promenade Carondelet sur cent quinze pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Galvez, et cent dix huit pieds quatre pouces et quatre lignes plus ou moins sur l'autre ligne de profondeur. Les améliorations comprenant un cottage simple connu comme le No 2215 Promenade Carondelet.

2° Un certain lot de terre ensemble les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Magnolia, Euphrosine et Clara, désigné par le No 23 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 1er mars (ou le 31) 1858 et déposé pour référence en l'étude de E. Bonny, ancien notaire, lequel dit lot mesurant en mesure américaine, vingt neuf pieds de face à la rue Magnolia sur cent vingt six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles. La propriété est connue comme No 1042 rue Magnolia.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages ly dessus y appartenant ou en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 449, borné par les rues Claiborne, Erato, Clio et Willow, ledit lot a été originalement désigné par le No 16, mais est maintenant désigné par la lettre A sur un plan de P. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 22 juin 1889 et annexé à un acte pardevant Charles B. Upton, notaire, de la date du 6 octobre 1896; lequel dit lot mesurant trente deux pieds de face à la rue Claiborne sur cent vingt deux pieds, huit pouces et sept lignes, entre lignes égales et parallèles. Les améliorations comprenant un cottage simple connu comme 1222 rue S. Claiborne.

4° Quatre certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 471, borné par les rues Tonti, Rocheblave, Upperline et avenue Washington, désignés par les Nos 3, 4, 5 et 6 sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, date le 11 mai 1896 et annexé à un acte de vente passé pardevant Charles B. Upton, notaire, le 6 octobre 1886, lesquels dits lots mesurant comme suit, à savoir: le lot No 3 mesurant trente trois pieds de face à l'avenue Washington, trentre trois pieds six pouces de face à la rue Upperline, soixante quinze pieds deux pouces et cinq lignes sur la ligne du lot No 2, et soixante neuf pieds quatre pouces et sept lignes sur la ligne du lot No 4. Le lot No 4 mesurant trente trois pieds six pouces de face à la rue Upperline, trente trois pieds de face à l'avenue Washington, soixante neuf pieds quatre pouces et sept lignes sur la ligne du lot No 3, soixante trois pieds sept pouces et une ligne sur la ligne du lot No 5. Le lot No 5 mesurant trente six pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Upperline, trente six pieds de face à l'avenue Washington, soixante trois pieds sept pouces et une ligne sur la ligne du lot No 4, et cinquante sept pieds trois pouces et une ligne sur la ligne du lot No 6 et le lot No 6 mesurant quarante deux pieds de face à l'avenue Washington, quarante deux pieds de face à l'avenue Washington, quarante deux pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Upperline, cinquante sept pieds trois pouces et une ligne sur la ligne du lot No 5 et quarante neuf pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne du lot No 7 une rangée de résidences connues comme les Nos 3706-08-10-12 avenue Washington.

5° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Patrick, Harmonie, St David et Septième, désigné comme îlet No 251, maintenant No 307; ledit lot étant désigné par le numéro huit, mesurant vingt trois pieds neuf pouces et une ligne de face à la rue St David sur une profondeur de cent neuf pieds trois pouces et une façade à la rue Harmonie et cent neuf pieds un pouce une ligne sur l'autre ligne de côté et trente six pieds trois pouces de largeur dans le fond.

Les améliorations comprenant un cottage simple connu comme le No 2129 rue Harmonie.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur; la portion de crédit de tel prix d'achat devant être démontrée par billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, à son ou à ses ordres et par lui ou par eux endossés, portant sept pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité; un proviso de cinq pour cent honoraires d'avocat dans le cas d'un procès pour forcer le paiement de tels billets; la propriété devant être assurée par l'acquéreur à ses frais au bénéfice du porteur ou porteurs de tels billets hypothécaires et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur telle propriété dûes et exigibles en l'année 1905, ainsi bien que tous les frais des certificats nécessaires pour le transfert propre des titres; tous les actes de vente devant être passés pardevant William Reuandin, notaire, aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs; dix pour cent devant être déposés par l'acquéreur au les acquéreurs au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières.
Bernard Bruenn, avocat pour l'administratrice.

16 juil—16 23 30—août 6 13 17

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE POUR RÉSIDENCE OU EMPLACEMENT
DANS LE PREMIER DISTRICT.

SOUS et en vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District, Division D, paroisse d'Orléans, Dossier No 74,902, dans l'affaire intitulée Bryan Moore vs Mme M. McGovern et al, ledit jugement rendu le 20 avril 1905, et daté et signé le 27 avril 1905, et aussi d'un ordre de ladite Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée, daté et signé le 13 juin 1905, adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 1er août 1905, à midi, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dergenois, Rocheblave, Canal et Gasquet (maintenant avenue Cleveland), mesurant 27 pieds 8 pouces de face à l'avenue Cleveland sur 105 pieds, 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles d'après un plan de A. D'Hémécourt, le 16 juillet 1853, déposé pour référence en l'étude de P. C. Ouvallier, notaire, le 10 octobre 1853. Les améliorations consistant en un cottage simple connu comme le No 2513 avenue Cleveland.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en un ou un et deux ans, ou en un, deux et trois ans de crédit représentés par des billets de l'acquéreur, portant 8 0|0 d'intérêt par an, garantis par hypothèque de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant assumer en plus de son enchère les taxes pour l'année 1905 et le coût des certificats devant être attaché au dit acte de vente, et la prime d'assurance non expirée de la date de ce jugement. L'acquéreur devant déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

1 juil—1 2 9 16 23 30—aout 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Site à bâtir 60x150 dans la rue Marengo.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans — Division B.—No 64,784, In re Anna Amelia Philipott.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B, in re Anna Amélia Philipott, No 64,784 ledit ordre daté et signé le 5 juillet 1905, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 10 août 1905, à midi, la propriété ci après décrite:

Deux certains lots de terre, situés dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet No 561, autrefois No 100 d'Est Bouligny, borné par les rues Milan, S. Liberté (Green), S. Howard, (St. George) et Marengo, mesurant ensemble soixante pieds de face à la rue Marengo commençant à une distance de 150' de l'encoignure de la rue Howard et à une semblable distance de l'encoignure de la rue Liberté, sur une profondeur de 150' entre lignes parallèles, étant composé du tout des lots originaux Nos 11 et 24 sur un plan daté le 17 juin 1876, annexé à un acte de la même date, passé pardevant Robert P. Upton, notaire

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905 et les frais de tous les certificats, payer pour l'acte de vente pardevant Robert Lagier, notaire, et déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

Walter L. Gleason, avocat.

9 juil—9 16 23 30—aout 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés désirables à Alger sur des rues bien pavées et près du débarcadère du Ferry!!

LA SUCCESSION D'OLIVIER A L'ENCAN.
MARDI, LE 15 AOUT, A MIDI.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, Division B, paroisse d'Orléans, dossier No 76,186, ledit ordre daté et signé le 11 juillet 1905, dans l'affaire intitulée Succession d'Octave Charles Olivier, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 15 août 1905, les propriétés ci-après décrites:

1° Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, privilèges et avantages là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville sur la rive droite du fleuve Mississippi, désigné par le numéro douze de l'îlet numéro un, maintenant numéro vingt sept, borné par les rues Patterson, Olivier, Verret et Delaronde, d'après le plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, déposé en l'étude de S. Magner, autrefois un notaire, comme plan No un du livre des plans No un, ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente pieds de face à la rue Patterson sur quatre vingt dix pieds de profondeur et expirant le 30 septembre 1903.

2° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme lot No treize de l'îlet No un, maintenant No vingt sept, lequel est notaire, comme plan No un du livre des plans No un; ledit lot mesurant en mesure américaine vingt neuf pieds à la rue Olivier sur cent vingt pieds de profondeur. Les améliorations consistant en un cottage simple, lequel porte le numéro municipal 113 rue Olivier.

3° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No neuf de l'îlet No un, maintenant No vingt sept, lequel est borné par les rues Patterson, Verret, Olivier et Delaronde, d'après le plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, déposé en l'étude de S Magner autrefois un notaire en cette ville, comme plan No 1, dans le livre des plans No un et d'après un devis particulier de cela annexé à un acte passé par le vendeur A. J. Villeré, notaire en cette ville le 27 septembre 1899, ledit lot mesurant trente pieds de face à la rue Patterson par soixante dix pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en une maison simple louée comme un magasin et portant le numéro municipal 533 rue Patterson.

4° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet No un, maintenant No vingt sept, borné par les rues Delaronde, Patterson, Verret et Olivier, mesurant en mesure américaine, trente six pieds trois pouces de face à la rue Patterson, vingt huit pieds six pouces deux lignes de largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de quatre vingt dix pieds un pouce six lignes de face à la rue Verret et quatre vingt dix pieds sur l'autre ligne de côté. Ledit lot formant l'encoignure des rues Patterson et Verret, et est une partie d'un lot de terre désigné par le numéro un dudit îlet, d'après un plan par A. D'Hémécourt, voyer, déposé en l'étude de Selim Magner, anciennement un notaire en cette ville, comme plan No un, du livre des plans No un. Les améliorations consistant en une bâtisse à un étage louée comme un magasin de ferblanterie, et portant le numéro municipal 501 rue Patterson.

5° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné par le numéro dix sept de l'îlet numéro six, maintenant cent dix huit, borné par la rue Market, maintenant avenue Opelousas, les rues Olivier, Verret et Evelina, d'après un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, déposé en l'étude de Sélim Magner, autrefois un notaire en cette ville, comme plan No un du livre des plans sur une profondeur de quatre vingt quinze pieds un pouce et sept lignes sur la ligne le divisant du lot No seize, et de quatre vingt dix neuf pieds trois pouces sur la ligne le divisant du lot No dix huit sur ledit plan. Les améliorations ci-dessus consistant en un cottage double à un étage et portant les numéros municipaux 604 et 606 rue Verret.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un ou deux ans, avec huit pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de vente. Les actes de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de dix pour cent devant être fait par les acquéreurs au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières.

William H. Seymour, avocat.

14 juil—14 16 23 30—août 6 13 15

C. LAZARD & CO., L'td.

LES ANCIENS ET POPULAIRES MARCHANDS DE

VETEMENTS CONFECTIONNES,
d'Articles de toilette et de Chapeaux

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures et fermé le dimanche.

604 et 606 RUE DU CANAL.

1er nov—Dim Mar Jeu Sam

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal, 2me District.

2 déc—dim mar jeu—

F. A. BRUNET,

IMPORTATEUR DIRECT,
HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLIER,
313.....RUE ROYALE.....313
ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE.
La Seule Grande et Unique Maison Française à la Nlle-Orléans

Venez visiter et vous rendre compte par vous-même du bas prix de mes marchandises dont je défie toute concurrence.
Les ordres de la compagne sont sollicités.

Alliances et tous autres genres de Bagues de Mariage.

Médailles de tous dessins en argent et en or

—CHEZ—

WM. FRANTZ & CO.,

JOAILLIERS,
SUCCESSEURS DE FRANTZ BROS. & CO.,
142 RUE CARONDELET.

REAL BARGAINS.

BARGAINS THAT YOU CAN NEVER WEAR OUT.
BARGAINS THAT WILL STICK TO YOU ALL YOUR LIFE.
BARGAINS THAT WILL BE A JOY, A GREAT SATISFACTION.
BARGAINS THAT YOU CAN HAND DOWN TO YOUR LOVED ONES.
BARGAINS IN DIAMONDS, GOLD WATCHES, SOLID STERLING SILVER, FINE GOLD, ARTISTIC JEWELRY.
SOUVENIRS THAT YEARS HENCE YOUR CHILDREN WILL SAY "FATHER OR MOTHER GAVE ME THAT.
DURING THIS SUMMER I WILL CUT LOOSE FROM OLD-FASHIONED MERCHANDISING, "FOR PROFIT ONLY." IMMENSE REDUCTIONS IN EVERY ARTICLE. FROM A $1.00 COLLAR BUTTON TO A TWO THOUSAND DOLLAR DIAMOND ORNAMENT MY DIAMOND STOCK IS SUPREME. YOU CAN PICK A LOOSE DIAMOND AND HAVE IT SET WHILE YOU WAIT. PRICES ALL IN PLAIN FIGURES. DISCOUNTS GIVEN THAT WILL TURN THIS STOCK INTO MONEY.

A. M. HILL, 635 Canal St., New Orleans.

18 déc—1an

Peter Gallagher.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 22 AOUT 1905.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne

SUCCESSION DE WILLIAM R. HARNAN.

No 76,422 —Division B—Cour Civile de District.

CETTE ADMIRABLE RESIDENCE EN BOIS A DEUX ETAGES,

Avec améliorations modernes dans le vrai centre du Troisième Ward,

A dix minutes de marche des rues Canal et Royale.

Moi, Peter Gallagher, un Encanteur dûment licencié de la paroisse d'Orléans, en vertu d'un ordre du juge W. B. Sommerville, signé le 14 juillet 1905, dans l'affaire ci dessus intitulée.

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 464, borné par les rues Gravier, Perdido, Ste Jane et Bolivar, désigné par le No 5 et mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Aux conditions d'un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, devant être représentée par billets, liens de vendeur, à un et deux ans portant 7 0|0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité; pardevant James J. Woulfe, notaire, et les taxes de 1905 devant être payées par l'acquéreur et un dépôt de 10 0|0 devant être fait par l'acquéreur au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER,
Encanteur.

McCloskey & Benedict, avocats.

19 juil—19 23 30—août 6 13 20 22

E. Randolph Gurley.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DU TROISIEME DISTRICT,

Avec bâtisse dans le fond, connu comme le No 1811 rue Bourgogne, entre les rues St-Antoine et Bourbon. La rue est asphaltée et le lot mesurant en mesure française 15 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.

Une occasion pour petite placeur d'acquérir une bonne propriété.

JEUDI, le 17 août 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne

In re Succession de Thomas Ryan.
No 70,953—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Division B, Cour Civile de District, daté le 2 juin 1905 et signé le 8 juin 1905, et adressé à E. Randolph Gurley, Encanteur, je vendrai à l'enchère publique, JEUDI, le 17 août 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne—

Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges et avantages là-dessus y appartenant situé dans le 3me Dist. de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Remparts, St Antoine et Bagatelle, maintenant rue Bourbon, et mesurant, en M. F., 15 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 120 pieds.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905, et l'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Félix J. Puig, notaire; un dépôt de 10 0|0 exigé au moment de l'adjudication. E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.

16 juil—16 23 30—août 6 13 17

EPARGNEZ DU TEMPS
—ET DE—
L'ARGENT

Au Essya Chercher de Suite un exemplaire de

L'Annuaire de Soards
DE 1905.

Il contient plus de CHANGEMENTS et de NOUVEAUX NOMS qu'en aucune année précédente. Vous sauverez du temps, de l'argent et de l'ennui en vous procurant de suite un exemplaire. Les anciens sont inutiles.

Pensez donc! Il ne Coûte que 1 5-8 Cents par Jour, Etant à $6.00 pour 365 Jours.

Prix local, $6.00 par express, $6.40, expédié au reçu du prix.

—AUSSI UN—

ANNUAIRE COMMERCIAL.

PRIX $1.00, y Compris l'Affranchissement.

Cette publication étant faite par souscription, il n'y a qu'un nombre limité d'exemplaires en vente, qui sont ceux de souscripteurs délinquants.

SOARD'S DIRECTORY CO., LTD., Editeurs, Chambres 35 et 36, 606 Allée Commerciale, coin de la rue Camp.

INCORPORÉE EN 1855.

Pertes payées au comptant, sans escompte, aussitôt ajustées.

SUCCURSALE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUAL

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouveau No 322, vieux No 68 rue Royal.

Capital	$ 500,00	00
Actif	1,142,624	41
Surplus net	310,910	02

CHARLES JANVIER, Président. R. R. CRAIG, Vice-Président.
FERGUS G. LEE, Secrétaire.
CHAS D. FOUCHER, Gérant.

Pertes payées depuis l'organisation..... $4,613,509 79

8 jan—1an

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe.

Plus de $71,000,000 de pertes payées dans les Etats-Unis.

Pertes par l'incendie de Chicago en 1871 $3,939,091	Pertes par l'incendie de Boston en 1872 $1,429,729

Bureaux dans la bâtisse de la Compagnie, coin des rues Carondelet et Commune.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.

GUSTAF R. WESTFELDT, L. C. FALLON, LUCAS E. MOORE, C. M. SORIA, CLARENCE F. LOW, Secrétaire-Résident. J. G. PEPPER, Assistant-Secrétaire.
THOS. H. ANDERSON, Député-Assistant-Secrétaire.

9 avril—1an—JeuDimMar

Feuilleton

—:DE:—

L'Abeille de la N. O.

No 37—Commencé le 17 juin 1905.

LE VIOLONEUX

GRAND ROMAN INEDIT

PAR CHARLES MÉROUVEL

PREMIÈRE PARTIE

La Cabane du Val-aux-Biches

XVIII

VILLA DES ROCHES.

Suite.

Et cet ennemi c'était le vicomte Roland de Lançay.

Pourquoi et que faire?

Ecrire à la vicomtesse pour la mettre sur ses gardes, c'était s'exposer à voir ses lettres tomber aux mains de l'ennemi.

Il songea aux Brucourt.

De ceux-là il était sûr.

C'étaient encore des hommes de l'ancien temps, des gentlemen farmers attachés à leurs terres et qui voulaient vivre là où avaient vécu leurs pères et comme eux, chasseurs, cultivateurs et jardiniers, sans autre ambition que de conserver intact l'honneur d'un nom qu'ils avaient simplifié eux-mêmes depuis longtemps en lui enlevant la particule à laquelle ils avaient droit.

Le conseiller gardait une préférence pour Dominique, dont il connaissait le secret et tendre attachement à Marguerite Beaulieu.

Il lui écrivit donc.

"Mon cher Dominique,

"Je m'adresse à vous dans une circonstance des plus délicates que je tiens à vous expliquer, certain que je suis de votre loyale et profonde amitié pour nous et surtout pour ma pauvre et chère Marguerite.

"Sa santé me tourmente et son affaiblissement graduel me cause l'irritante préoccupation d'un problème dont la solution nous échappe.

"C'est une énigme, en effet, que cette faiblesse croissante que rien ne semble justifier et que cependant on ne peut nier, pas plus qu'on ne saurait l'enrayer et la combattre.

"Elle vient de m'écrire pour m'annoncer sa prochaine arrivée à Trouville, où nous passons quelques jours dans la villa que mon ami Chaleil, le vôtre aussi, a léguée à Angèle avec sa fortune.

"Marguerite devait venir nous y rejoindre, et nous l'attendons.

"Dans sa lettre, pour la première fois depuis son mariage, elle me donne quelques renseignements sur les causes possibles de la maladie de langueur, très vague, comme toutes celles qui lui ressemblent, dont elle est atteinte.

"Il me parait, d'après ses explications, que l'abus des remèdes et des médicaments qui lui viennent de Paris ou d'ailleurs et dont j'ignore la nature, doit être pour quelque chose dans l'aggravation de ses malaises et de ses souffrances.

"Voici donc ce que je vous demande:

"Vous avez, mon cher Dominique, l'occasion de la voir chaque jour et presque à tout instant.

"Voulez-vous lui recommander, jusqu'à son départ pour Trouville qui ne saurait tarder, de ne pas user de ces médicaments, de les tenir à l'écart et, quand elle viendra se joindre à nous ici, de m'apporter les ordonnances des médecins qui les ont prescrits.

"Inutile de vous prier de garder le secret et de la recommander en même temps à Marguerite, car son mari pourrait se froisser d'une démarche inspirée par notre attachement à celle que je considère comme ma fille aînée et dont il entend sans doute s'occuper seul en ne permettant à personne de contrôler ses actes.

"Marguerite m'apprend que votre guérison est un fait accompli.

"Je n'ai pas besoin de vous dire combien j'en suis heureux.

"Ne vous exposez plus avec tant d'insouciance et ménagez soigneusement vos forces et votre vie.

"Nous en aurons peut-être une meilleure dans l'autre monde, et il faut l'espérer; mais celle-ci a parfois son charme, et le proverbe nous dit qu' "un bon tiens vaut mieux que deux tu l'auras."

"Toutes mes amitiés et bons souvenirs à votre frère Jérôme.

"Dites-lui de n'en pas trop vouloir à ses ennemis les cochons —j'aime mieux dire les sangliers —qui sont de braves bêtes, très intelligentes.

"Ils se défendent quand on les attaque.

"En ferions-nous moins à leur place?

"Votre affectionné.

"ROHAIRE.

"P.-S.—Angèle n'est pas bien depuis son retour. Elle a des moments de tristesse qui me donnent du souci. Décidément Belfonds n'est pas toujours sain à ceux qui l'habitent. Parfois, cependant, j'envie, dans le tumulte de Paris, la tranquille existence qu'on y pourrait mener."

Le conseiller ferma sa lettre et, plus tranquille, il sortit pour la porter lui-même à la poste.

Rien ne vint troubler les quelques jours qui suivirent la visite de la générale Deville et du vicomte de Lançay à la villa des Roches.

La promenades sont ravissantes aux environs de Trouville.

A quelques lieues en arrière, dans la plantureuse campagne qui forme un demi-cercle autour d'elle, les sites les plus pittoresques, les manoirs anciens, les châteaux à tourelles, les maisons normandes abondent, et à chaque pas on se trouve en face de quelque habitation fleurie dans laquelle on se dit qu'il ferait bon vivre.

Et puis il y a la plage, les planches, la mer et ses bateaux en un incessant mouvement.

Blanche Minard était parvenue d'ailleurs à mettre un rayon de gaieté dans la maison, et jusque sur le visage de son ami.

C'était un régal des yeux que cette boulotte blonde aux cheveux d'une nuance admirable, au teint rosé, au sourire naturel sous lequel on ne concevait pas cette tête juvénile, image du bonheur calme et serein des âmes exemptes de violentes passions.

Elle avait réconcilié Angèle avec son piano.

Ses doigts harmonieux accompagnaient sa voix pleine et sonore, mais ce qu'on entendait le plus souvent, c'était à ses moments de solitude, sa romance favorite:

Plaisir d'amour ne dure qu'un moment;
Chagrin d'amour dure toute la vie!

Blanche avait même réconcilié Angèle avec son ami Pierre Dubreuil.

Chaque jour, il venait à la villa, et il avait la joie de se promener parfois seul avec celle dont il avait l'âme remplie.

Elle l'accueillait avec douceur, et cessait de se faire un jeu cruel des malicieuses railleries dont elle avait pris l'habitude de l'accabler, sans pouvoir parvenir à le détacher d'elle.

Mais quand il reprenait ses déclarations et la suppliait de l'écouter, elle lui répondait tristement:

—Pas maintenant..... plus tard.... Nous verrons!....

—Vous me permettez d'espérer?

—Je ne vous le défends pas... mais vous ne savez pas ce que vous demandez....

Il soupirait, et l'entretien prenait un autre cours.

Toutefois, l'espérance de la visite de Marguerite à la villa des Roches semblait pour elle une cause de consolation et d'apaisement.

Les inquiétudes de M. de Rohaire à son sujet s'étaient donc évanouies pour se reporter sur Marguerite seule.

Il aurait voulu qu'elle eût déjà quitté Belfonds pour l'avoir près de lui, l'interroger, la savoir en sûreté.

Un jour, au moment où il passait devant le bureau du télégraphe, en victoria, accompagné des deux jeunes amies qui semblaient deux bouquets de roses, Angèle fit arrêter la voiture.

Elle entra au bureau et écrivit d'une main fiévreuse:

"Chère Marguerite, nous t'attendons avec impatience. Pourquoi n'arrives tu pas? Viens, j'ai besoin de te voir. Tendres baisers.

"ANGÈLE."

Le soir, au moment où le dîner de la villa finissait, un petit télégraphiste apporta la réponse.

"Tu n'attendras plus longtemps. Dans deux ou trois jours je serai près de vous. Baisers à tous.

"Ta grande sœur,
"MARGUERITE."

M. de Rohaire vit deux larmes rouler des yeux de sa fille sur ses joues pâlies.